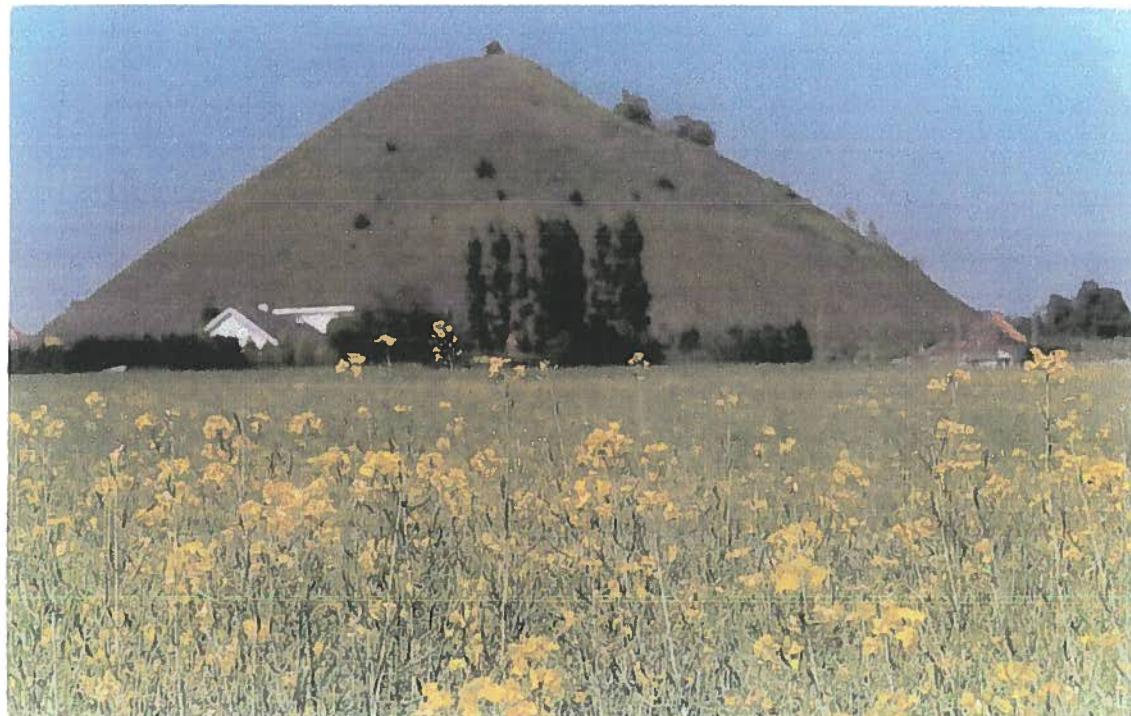




VILLE D'ESCAUDAIN

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

D.I.C.R.I.M



SOMMAIRE

- Avant Propos	1
- Le risque d'inondation	3
- Risque de mouvements de terrain pour les communes de l'ancien bassin minier	5
- Les phénomènes météorologiques exceptionnels	8
- Mesures préventives : la procédure de vigilance météorologique	9
- Cartographie	11 12
- Liste des communes concernées par les risques d'inondations	13
- Liste des communes concernées par les puits de mines	17
- Information sécurité	18

Mai 2004

AVANT PROPOS

La présente note informative a pour but, suite à l'arrêté Préfectoral du 19 avril 2004 portant approbation du Dossier Départemental des Risques Majeurs, et vu la Loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de Sécurité Civile à la protection de la Forêt contre l'incendie et à la Prévention des Risques Majeurs, d'assurer la diffusion de l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs susceptibles d'intervenir sur le territoire de la commune d'Escaudain et sur les mesures de sauvegarde prévues.

Elle doit contribuer à responsabiliser tous les Escaudinois des risques potentiellement encourus par chacun, dus à des catastrophes naturelles telles que les inondations, affaissements de terrain et de leur donner des consignes pratiques de sécurité pour faire face efficacement aux phénomènes météorologiques exceptionnels tels que les tempêtes ou orages violents, de plus en plus fréquents depuis quelques années.

En effet, le Département du Nord, peuplé de plus de 2,5 millions d'habitants, au lourd passé industriel et minier, est un des départements les plus exposé aux risques naturels et technologiques. Pour mémoire le rappel de quelques catastrophes survenues dans notre département : les crues de la Sambre de 1961, une tornade au Pommereuil (arrondissement de Cambrai) en 1966, crues de la Sambre et de la Lys en 1993, inondations en Audomarois en 1999 et inondations de l'Audomarois et du Valenciennois en mars 2002.

Définition d'un risque majeur :

Le risque est une notion de probabilité quant à la survenance d'un événement susceptible d'engendrer des dommages plus ou moins importants. Il est le résultat d'une combinaison de faits non contrôlables ayant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Le risque majeur, s'il a les mêmes caractéristiques, se définit par une probabilité de fréquence plus faible, mais ses conséquences sont immédiates et le danger représenté est beaucoup plus conséquent. Ces effets touchent un grand nombre de personnes, causant des dommages importants et peuvent par leur soudaineté dépasser les capacités de réaction des instances

chargées de la sécurité. Ce qui justifie de l'importance de l'information préventive auprès de la population. Chaque année, la survenance de catastrophes naturelles ou d'accidents technologiques se révèle très coûteuse en vies humaines et très préjudiciable financièrement.

Présentation du dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M) :

Le D.D.R.M est un outil d'information préventive établi par les Préfets de chaque Département, suite à la circulaire du 25 février 1993 du Ministère de l'Environnement. Il permet de présenter les diverses mesures engagées pour limiter les risques, voire dans la mesure du possible, les prévenir. Ce document est mis à jour de façon régulière.

Le rôle de prévention et d'information de la Commune :

Le Maire, se doit d'assurer la diffusion de l'information préventive par l'établissement d'une note accessible au public , en vertu des pouvoirs de Police qui lui sont conférés par les textes (L 2212-2 du Code Général de collectivités Territoriales) il se doit d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques . Il a également l'obligation de rendre compte au représentant de l'Etat du Département des mesures d'urgences éventuellement prises pour l'intérêt général dans le cas de la survenance d'une catastrophe. Il doit également tenir compte des risques naturels existants sur le territoire de sa commune pour la délivrance de documents d'urbanisme (permis de construire, prescriptions spécifiques pour la construction).

INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES MAJEURS POTENTIELS POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'ESCAUDAIN

LE RISQUE D'INONDATION

Au vu des données figurant au D.D.R.M, il ressort que notre Ville figure sur la liste des communes susceptibles d'être touchées par un phénomène d'inondation par cappillarité (voir planche n°1 : « Risque inondation, typologie des phénomènes»).

L'inondation se caractérise par une submersion, plus ou moins rapide d'une zone, suite à d'importantes précipitations.

La remontée de nappe phréatique ne se produit que dans les secteurs où sont situées les stations de relevage des eaux (rue Paul Bert, cité Couture).

Le niveau de ces nappes varie chaque année en fonction de l'importance des apports pluviométriques. De plus, le relief faible de notre département contribue à prolonger la durée de submersion, le risque d'inondation concerne 9 communes sur 10 dans le Nord, essentiellement pour des inondations de plaine.

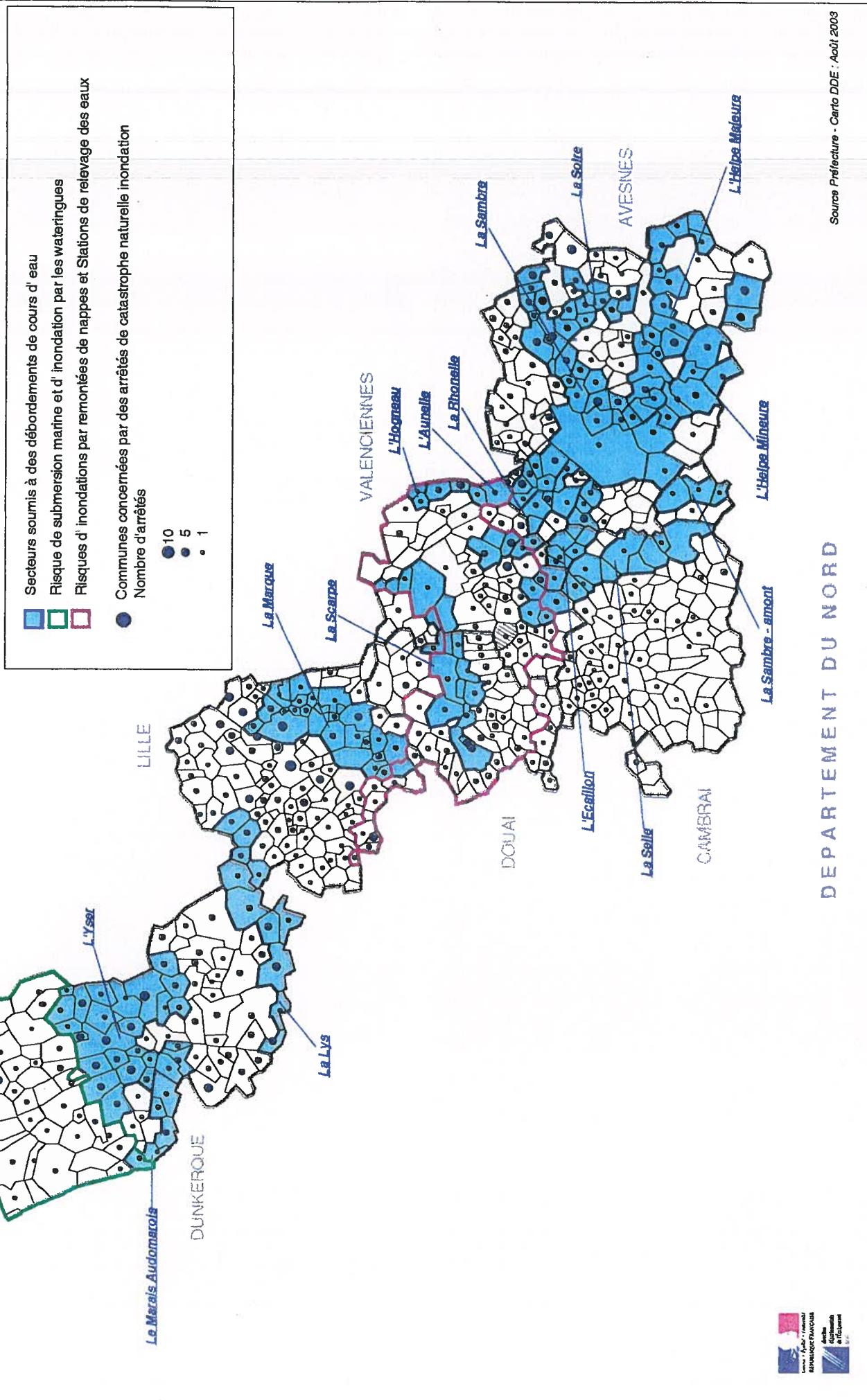
Le cas particulier des bassins miniers : L'exploitation des mines a entraîné de grands bouleversements hydrographiques et géologiques perturbant ainsi l'écoulement et le drainage naturel des eaux de ruissellement. Pour combattre les effets liés à ces phénomènes, les Sociétés de Charbonnages ont installé des stations de pompage pour améliorer l'écoulement et éviter l'engorgement des eaux prisonnières du sol. Il faut aussi savoir, que l'exploitation des mines a produit des affaissements du sol provoquant l'apparition de cuvettes où les eaux peuvent s'accumuler facilement.

Quel comportement adopter en cas d'inondation :

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">• Fermer les portes et fenêtres, obturer les entrées d'eau (soupiraux, évents ...)• Couper le gaz et l'électricité• Se rendre sur les points les plus hauts (étages...)• Mettre les produits au sec• Amarrer les cuves• Faire une réserve d'eau potable et d'aliments• Envisager l'éventualité d'une évacuation d'urgence à la demande des autorités	<ul style="list-style-type: none">• S'informer de la montée des eaux (Mairie, radio, médias)• N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ou en cas d'extrême nécessité	<ul style="list-style-type: none">• aérer et désinfecter les locaux• chauffer dès que possible• ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

Risque Inondation

Typologie des phénomènes



RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN POUR LES COMMUNES DE L'ANCIEN BASSIN MINIER

Le mouvement de terrain se caractérise par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il peut être issu du processus normal d'érosion mais peut aussi avoir été provoqué par certaines interventions humaines, comme le creusement de galeries.

Il se manifeste par un affaissement plus ou moins violent de la cavité souterraine.

Pour le département du Nord, 113 communes ont été répertoriées au titre des risques dus à la présence de cavités souterraines, dont 30 communes pour le seul arrondissement de Valenciennes (voir planche n° 2 : « Risque mouvements de terrain. Puits de mines).

L'ancien bassin minier :

Toute forme d'exploitation minière entraîne des mouvements du sol, désignés comme affaissements miniers. Ceux-ci peuvent s'étaler dans le temps et ne présentent pas un caractère permanent, ils se produisent en général sur une période de cinq ans après la fin de l'exploitation . Dans le bassin minier du Nord – Pas de Calais, ces mouvements sont régulièrement contrôlés et surveillés par les Charbonnages de France.

Les derniers puits de mines ayant cessé leur activité depuis 1990, l'essentiel des affaissements dus à l'abandon des galeries a déjà eu lieu, les mouvements qui sont susceptibles de survenir actuellement ne sont donc que des déplacements naturels du sous sol. Ces affaissements de faible amplitude peuvent néanmoins avoir des effets sur la topographie et l'hydraulique des terrains (se reporter au chapitre précédent relatif au risque d'inondation).

Les puits de mines ayant cessé d'être exploités ont été remblayés, totalement ou partiellement, ils ont ensuite été couverts d'une dalle de béton armé percée d'orifices pour le contrôle du tassement et de l'atmosphère intérieure. Toutefois, ces puits peuvent encore présenter certains risques : émanation de grisou (gaz méthane inodore et explosif au contact de l'air), déstabilisation du terrain aux abords de l'orifice, pénétration de personnes. (voir schéma : Localisation des Puits de Mines)

Ces risques restent toutefois, d'une très faible probabilité.

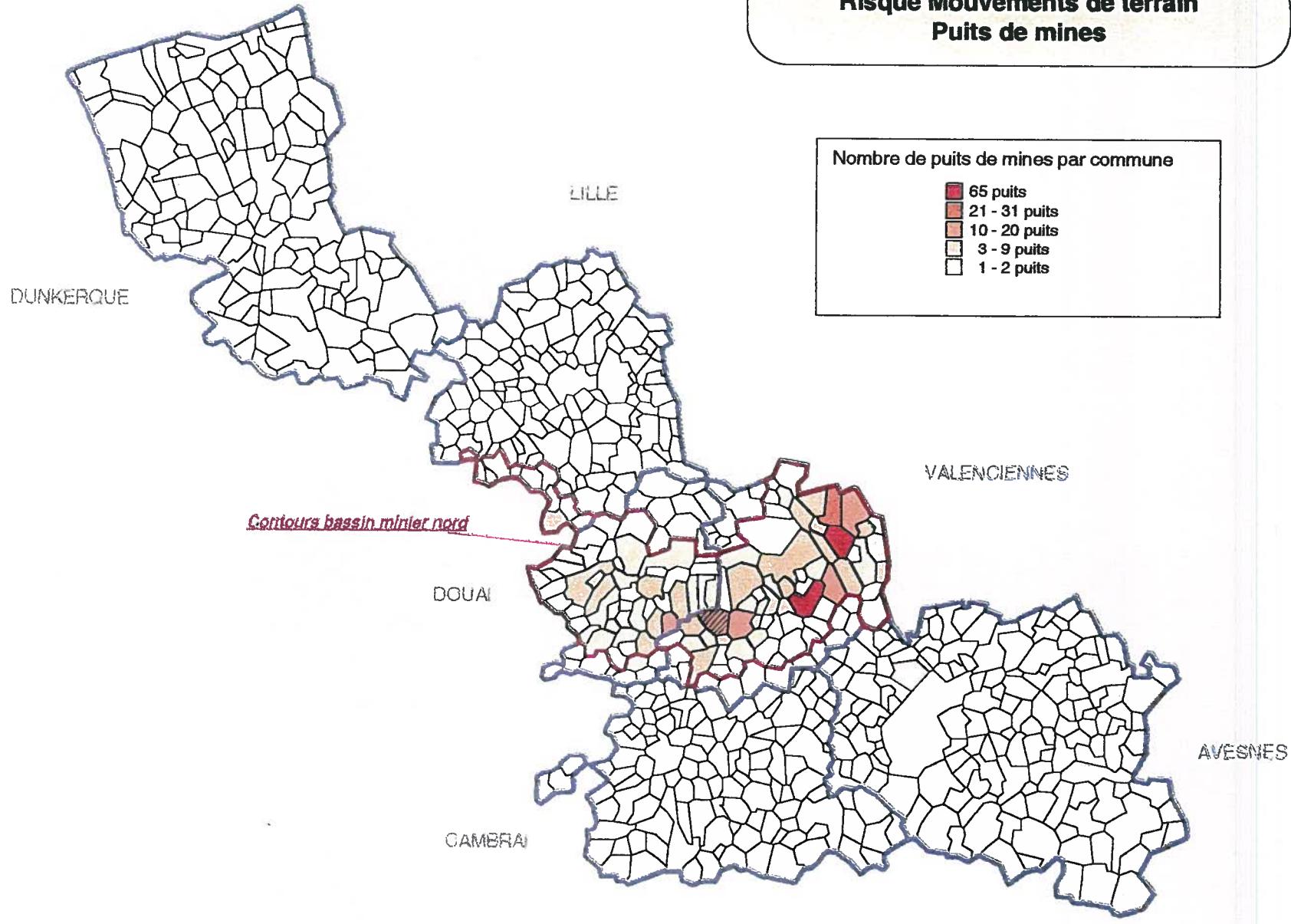
Mesures préventives entreprises :

Les risques résiduels de chacun des puits ont été étudiés individuellement. S'ils s'avèrent nécessaires des travaux de mise en sécurité sont entrepris.

Des zones d'intervention sont définies à la périphérie de chaque puits. Ces zones, d'un rayon minimum de 15 mètres limitent les possibilités de constructions.

Des contrôles trimestriels sont réalisés pour chaque puits, ils vérifient la teneur en grisou et la hauteur du remblais.

Risque Mouvements de terrain Puits de mines

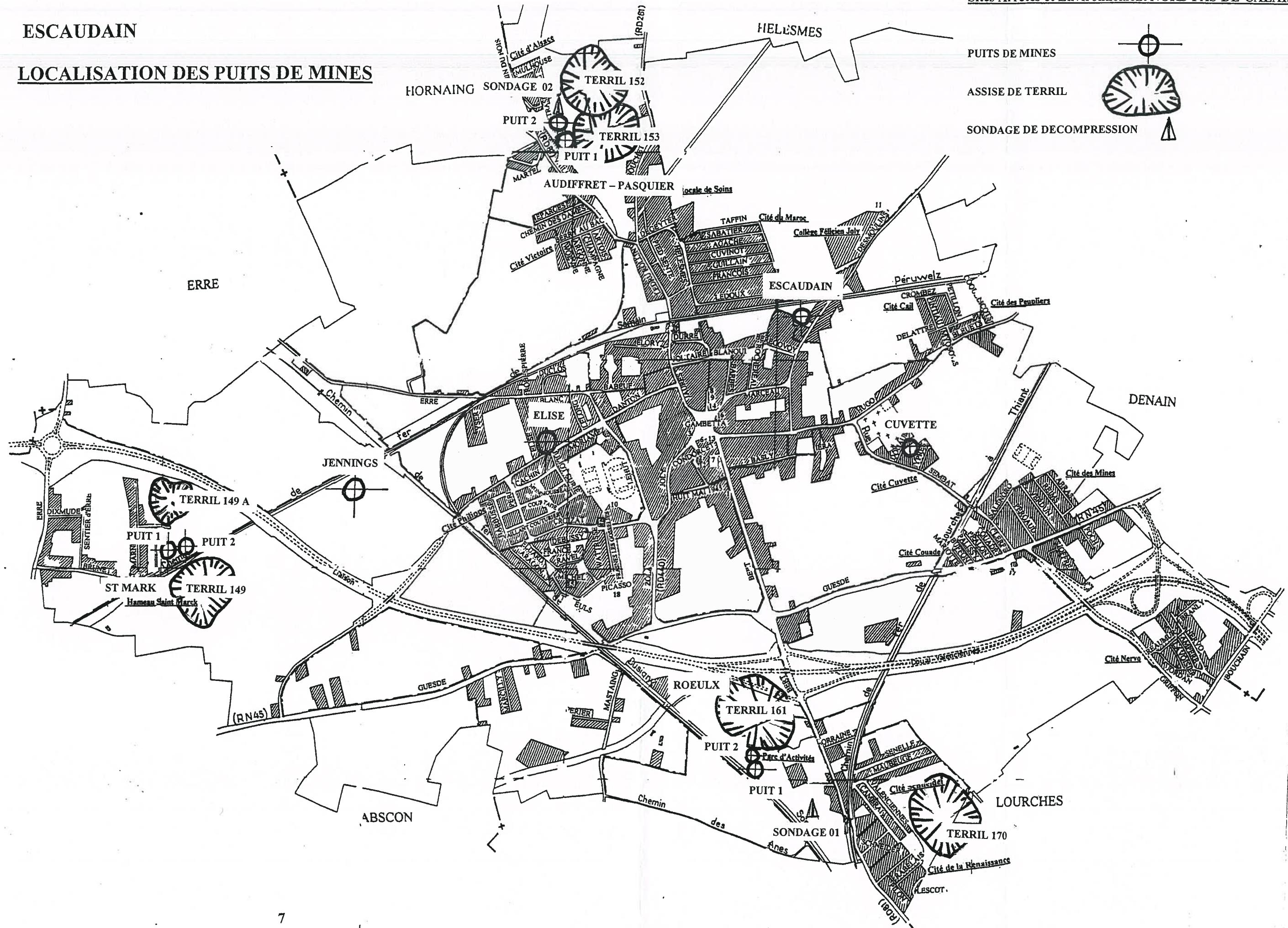


DEPARTEMENT DU NORD

Source DDE59 - Carto DDE : Août 2003

ESCAUDAIN

LOCALISATION DES PUITS DE MINE



Ces contrôles, encore réalisés par les Charbonnages de France, deviendront une prérogative de l'Etat après rétrocession des concessions minières.

ATTITUDE A ADOPTER EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">• s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde	<ul style="list-style-type: none">• fuir latéralement (en aucun cas ne monter ou descendre) sortir des habitations• Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.• Ne pas faire demi tour• Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé	<ul style="list-style-type: none">• Evaluer les dégâts et les dangers éventuels• Informer les autorités.• Se mettre à disposition des secours

LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

Ils sont regroupés en trois types, définis comme suit :

- **Les Tempêtes**

Phénomènes atmosphériques caractérisés par des vents violents, produits par la rencontre de masses d'air d'origines distinctes appelées fronts. Des pluies d'intensités variables accompagnent ces phénomènes dont la durée peut varier de quelques minutes à quelques jours.

Les vents sont d'une vitesse supérieure à 89 km/h.

- **Les tornades**

Mouvements tourbillonnaires de l'air, très violents et locaux, ils ne durent que quelques minutes. Ils sont souvent liés à une situation orageuse. Ces phénomènes rares, sont particulièrement violents et dévastateurs.

- **Les orages**

Phénomènes pouvant engendrer des décharges électriques : la foudre. Chaque année en France les « coups de foudre », dont le nombre est estimé à plus d'1 million, font de nombreuses victimes : 20 à 40 personnes foudroyées, des centaines de bêtes tuées, des départs d'incendies, des explosions de

liquides ou gaz inflammables, ces dommages se chiffrent en centaines de millions d'euros.

MESURES PREVENTIVES : LA PROCEDURE DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Le plan d'Alerte Départemental Météorologique (arrêté Préfectoral du 20 novembre 2001):

Ce plan spécifique a été mis en place après les évènements climatiques survenus en 1999. Il se veut autant préventif qu'actif.

Une carte de vigilance est éditée quotidiennement à 6 heures et à 16 heures et informe par une signalétique colorée (vert, jaune, orange, rouge) du niveau d'importance des phénomènes météorologiques prévus. Cette carte est transmise par tous les médias audiovisuels et agences de presse, mais aussi par le site Internet de Météofrance : www.meteo.fr.

Les communes elles sont directement alertées par le système du Via Fax, en cas d'urgence de niveau Orange ou Rouge. Cette information est diffusée par le SIRACEDPC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile). Cette procédure permet aux Maires de mettre en place les mesures de sécurité et d'information nécessaires dans un délai très court.

Les objectifs :

- permettre aux autorités d'anticiper une crise majeure.
- Possibilité de fournir aux communes et autres services de sécurité publique, les outils et les moyens de gérer la crise.
- Assurer l'information continue de la population et transmettre les consignes de comportement appropriées.

Les phénomènes concernés par cette procédure sont : les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige et le verglas.

Echelle de valeur du dispositif de vigilance :

Comme il a été dit plus haut une échelle d'importance d'alerte de quatre niveaux a été instaurée :

Niveau 1 : VERT : Rien à signaler.

Niveau 2 : JAUNE : Attention pour les personnes pratiquant des activités de plein air (vents, orages...)

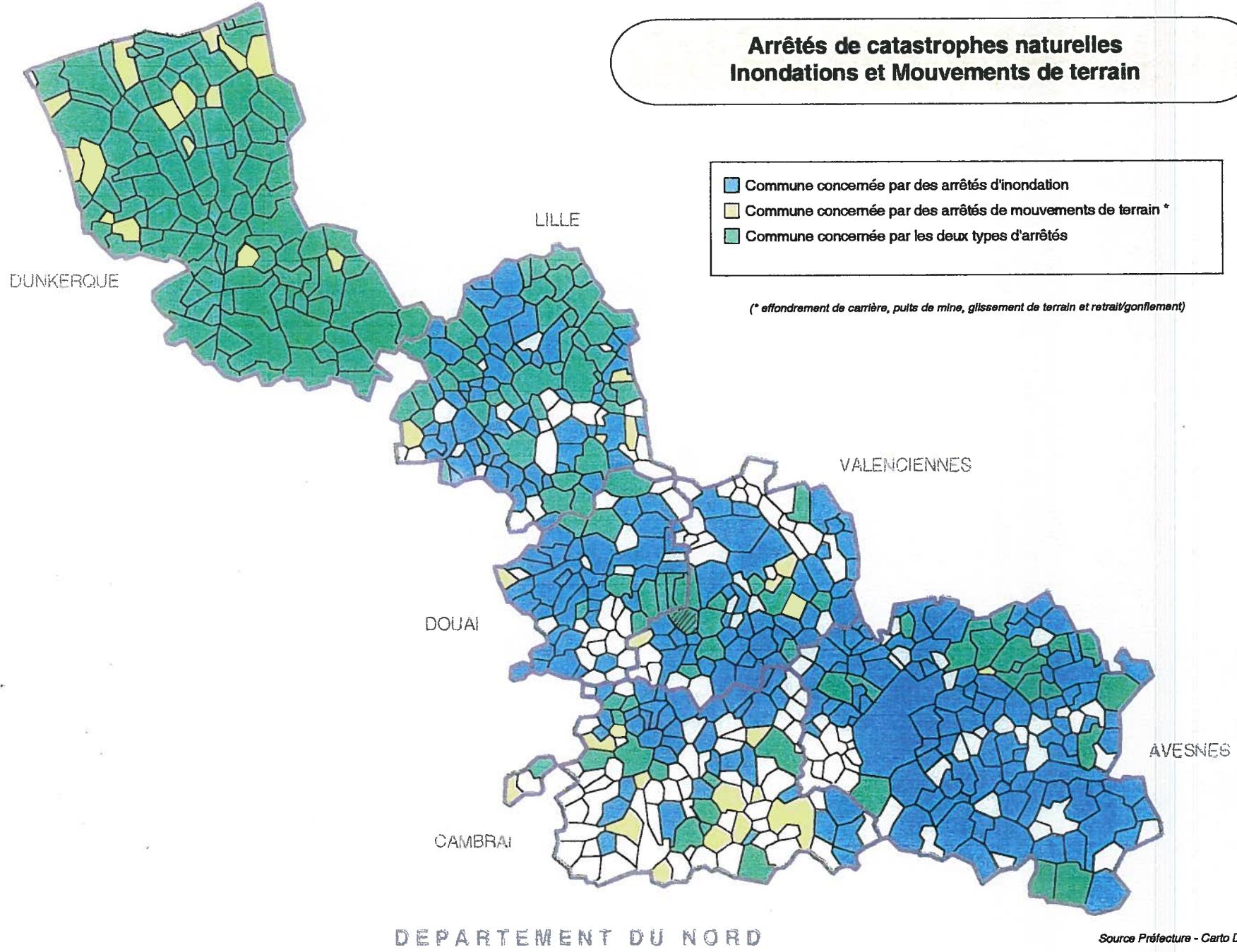
Niveau 3 : ORANGE : Grande vigilance. Des phénomènes inhabituels sont signalés. Suivre les consignes des pouvoirs publics

Niveau 4 : ROUGE : Vigilance absolue. Procédure d'urgence.

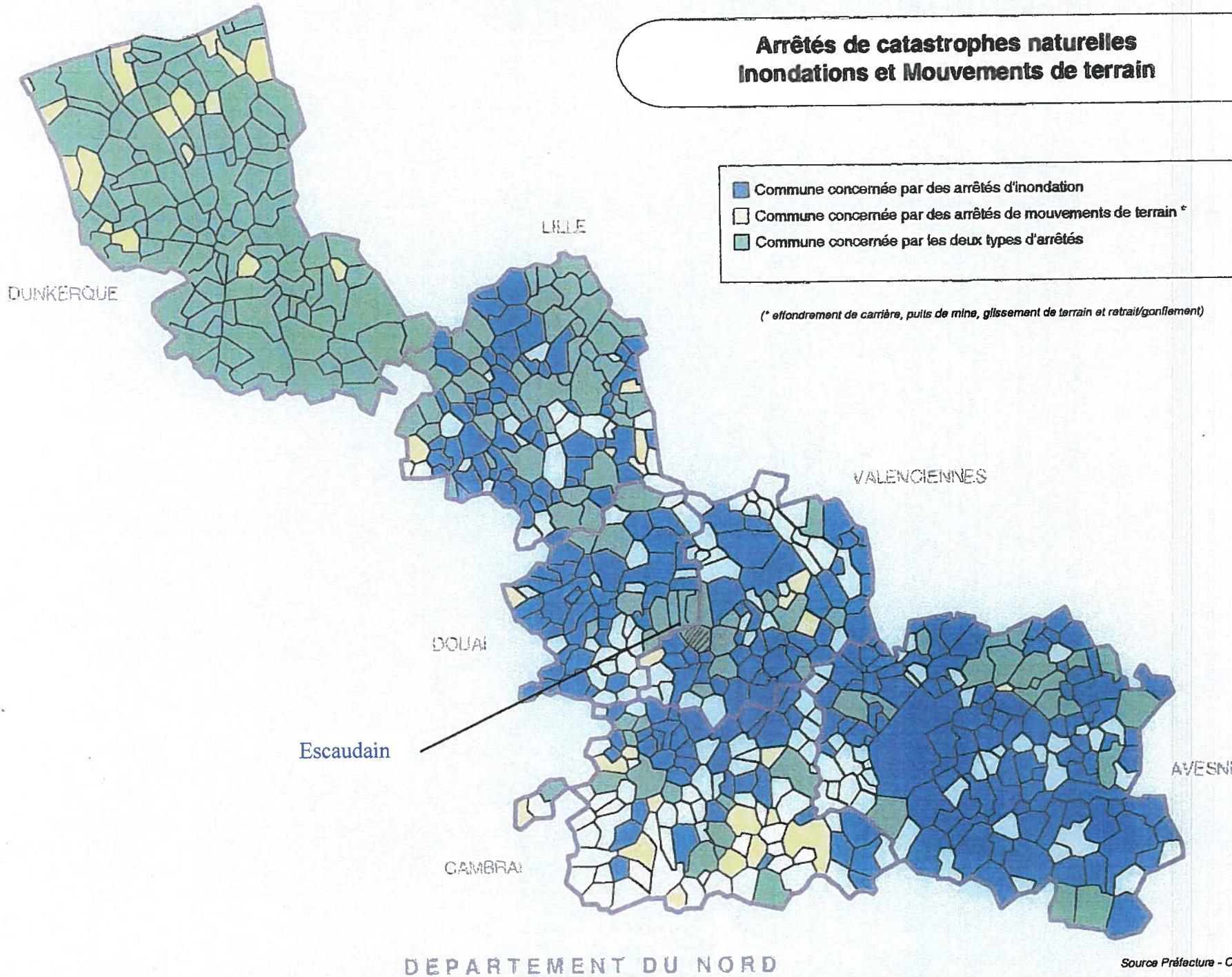
ATTITUDE A ADOPTER EN CAS DE TEMPETE OU D'ORAGE :

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">• Avoir connaissance des consignes de sauvegarde et des messages météo• Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent• Gagner un abri en dur• Fermer portes et volets• S'éloigner des bords de mer, cours d'eau et des lacs• Suspendre toute activité extérieure (chantiers, mettre les grues en « girouette »)	<ul style="list-style-type: none">• S'informer du niveau d'alerte• Se déplacer le moins possible, en voiture rouler lentement• Ne jamais s'abriter sous un arbre• Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision	<ul style="list-style-type: none">• Réparer sommairement ce qui peut l'être• Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre• Prendre garde aux câbles électriques et fils téléphoniques tombés

Arrêtés de catastrophes naturelles Inondations et Mouvements de terrain



Arrêtés de catastrophes naturelles Inondations et Mouvements de terrain



Source Préfecture - Carto DDE : Août 2003

**LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR
LES RISQUES INONDATIONS**

Communes		Communes		Communes	
001	Abancourt	068	Berlaimont	132	Carnières
002	Abscon	069	Bermerain	134	Cartignies
003	Aibes	071	Bersee	135	Cassel
005	Allennes-les-Marais	072	Bersillies	136	Le Cateau Cambresis
008	Aniche	074	Bertry	137	Câtillon / Sambre
009	Villeneuve d'Ascq	075	Béthencourt	138	Cattenières
010	Anneux	076	Bettignies	139	Caudry
011	Annoeulin	077	Bettrechies	140	Caullery
012	Anor	078	Beugnies	141	Cauroir
013	Anstaing	080	Beuvry la Forêt	142	Cerfontaine
015	Arleux	081	Bévillers	143	La Chapelle d'Armentières
016	Armsbouts Cappel	082	Bierne	144	Château l'Abbaye
017	Armentières	084	Blaringhem	145	Chemey
018	Arneke	085	Blécourt	146	Chereng
019	Artres	086	Boeschepe	147	Choisies
021	Assevent	087	Boeseghem	149	Clary
022	Attiches	088	Bois-Grenier	151	Colleret
023	Aubencheul-au-Bac	089	Bollezeele	152	Comines
025	Aubers	090	Bondues	153	Condé / Escaut
028	Auby	091	Borre	154	Coudekerque
029	Auchy lez Orchies	092	Bouchain	155	Coudekerque Branche
032	Aulnoy lez Valenciennes	093	Boulogne / Helpe	156	Courchelettes
033	Aulnoy Aymeries	094	Bourbourg	157	Coulsoire
034	Avelin	097	Boursies	158	Coutiches
035	Avesnelles	098	Bousbecque	159	Craywick
036	Avesnes / Helpe	100	Bousignies	160	Crespin
037	Avesnes lez Aubert	101	Bousignies / Roc	161	Crèvecœur-sur-Escaut
039	Awoingt	102	Boussières-en-Cambrésis	162	Crochte
041	Bachant	103	Boussières / Sambre	163	Croix
043	Bailleul	104	Boussois	164	Croix Caluyau
044	Baisieux	106	Bouvines	165	Cuincy
045	Baives	107	Bray Dunes	167	Cuvillers
046	Bambecque	108	Briastre	168	Cysoing
047	Banteux	109	Brillon	169	Damousies
048	Bantigny	110	Brouckerque	170	Dechy
049	Bantouzelle	111	Broxeele	171	Dehery
050	Bas Lieu	113	Bruille lez Marchiennes	172	Denain
052	Bauvin	115	Brunemont	173	Deulement
053	Bavay	116	Bry	174	Dimechaux
054	Bachinchove	118	Busigny	175	Dimont
055	Bazuel	119	Buysscheure	176	Doignies
056	Beaucamp-Ligny	120	Caestre	177	Dompierre / Helpe
057	Beaudignies	121	Cagnoncles	178	Douai
058	Beaufort	122	Cambrai	179	Douchy les Mines
059	Beaumont en Cambresis	123	Camphin-en-Carembault	180	Le Doulieu
060	Beaurain	125	Cantaing-sur-Escaut	181	Dourlers
062	Beaurieux	126	Cantin	182	Drincham
063	Beauvois-en-Cambrésis	127	Cappelle	183	Dunkerque
064	Bellaing	129	Cappelle en Pévèle	184	Ebblinghem
065	Bellignies	130	Cappelle Brouck	186	Eccles
067	Bergues	131	Cappelle la Grande	187	Eclaibes

**LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR
LES RISQUES INONDATIONS**

Communes		Communes		Communes	
188	Ecuelin	249	Fourmies	303	Herlies
189	Eecke	251	Frasnoy	304	Herrin
191	Elincourt	252	Frelinghem	305	Herzeele
194	Englefontaine	253	Fresnes / Escaut	306	Hestrud
195	Englos	254	Fressain	307	Holque
196	Ennetières en Weppes	256	Fretin	308	Hondeghem
197	Ennevelin	257	Fromelles	309	Hondschoote
198	Eppe Sauvage	258	Genech	310	Hon Hergies
200	Eringhem	259	Ghissignies	311	Honnechy
201	Erquinghem-le-Sec	260	Ghylede	312	Honnecourt-sur-Escaut
202	Eerquinghem Lys	261	Glageon	314	Hornaing
203	Erre	262	Godewaersvelde	315	Houdain lez Bavay
204	Escarmain	263	Goeuzin	316	Houplin-Ancoisne
205	Escaudain X	264	Gognies-Chaussée	317	Houplines
206	Escaudoeuvres	265	Gommegnies	318	Houtkerque
207	Escautpont	266	Gondécourt	319	Hoymille
208	Escobecques	267	Gonnelieu	321	Inchy
209	Esnes	268	La Gorgue	322	Iwuy
210	Esquelbecq	269	Gouzeaucourt	323	Jeanlain
212	Estaires	270	Grand Fayt	324	Jeumont
213	Estourmel	271	Grande-Synthe	325	Jolimetz
214	Estrées	273	Gravelines	326	Killem
215	Estreux	274	La Groise	327	Lallaing
216	Eswars	275	Gruson	328	Lambersart
217	Eth	276	Guesnain	329	Lambres lez Douai
218	Etroeungt	277	Gussignies	330	Landas
219	Etrun	278	Hallennes-lez-Haubourdin	331	Landrecies
220	Faches Thumesnil	279	Halluin	333	Larouillies
221	Famars	280	Hamel	335	Lecelles
222	Faumont	281	Hantay	336	Lecluse
223	Le Favril	282	Hardifort	338	Ledringhem
225	Feignies	283	Hargnies	339	Leers
226	Felleries	284	Hasnon	340	Leffrinckoucke
227	Fenain	285	Haspres	341	Lesdain
229	Feron	286	Haubourdin	342	Lez Fontaine
230	Ferrière la Grande	287	Hautcourt-en-Cambrésis	343	Lesquin
231	Ferrière la Petite	288	Haulchin	344	Leval
233	Flaumont Waudrechies	289	Haussy	345	Lewarde
234	Flers en Escrebieux	291	Hautmont	346	Lezennes
236	Flesquières	292	Haveluy	347	Liessies
237	Flêtre	293	Haverskerque	348	Lieu-saint-Amand
238	Flines les Mortagne	294	Haynecourt	349	Ligny-Cambrésis
239	Flines lez Raches	295	Hazebrouck	350	Lille
241	Floyon	296	Hecq	351	Limont Fontaine
242	Fontaine au Bois	297	Helesmes	352	Linselles
243	Fontaine au Pire	298	Helleennes	353	Locquignol
244	Fontaine Notre Dame	299	Hem	354	Loffre
246	Forest en Cambresis	300	Hem-Lenglet	355	Lomme
247	Forest / Marque	301	Hergnies	356	Lompert
248	Fort-Mardyck	302	Herin	357	La Longueville

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES RISQUES INONDATIONS

Communes		Communes		Communes	
358	Looberghem	415	Montrecourt	473	Preux au Sart
359	Loon-Plage	416	Morbecque	474	Prisches
360	Loos	418	Mortagne du Nord	475	Prouvy
361	Lourches	420	Moustier en Fagne	476	Proville
361	Loon Plage	421	Mouvaux	477	Provin
363	Louvignies Quesnoy	422	Naves	478	Quaedypre
364	Louvil	423	Neuf Berquin	479	Quarouble
365	Louvroil	424	Neuf Mesnil	480	Querennaing
366	Lynde	425	Neuville en Avesnois	481	Le Quesnoy
367	Lys lez Lannoy	426	Neuville en Ferrain	482	Quesnoy / Deûle
368	La Madeline	427	Neuville	483	Quévillon
369	Maing	428	Neuville-saint-Rémy	484	Quiévrechain
370	Mairieux	429	Neuville / Escaut	485	Quiévy
427	La Neuville	430	Neuvilly	486	Râches
371	Le Maisnil	431	Nieppe	487	Radinghem-en-Weppes
372	Malaincourt	432	Niergnies	488	Raillecourt-Sainte-Olle
374	Marbaix	433	Nieurlet	489	Raimbeaucourt
375	Marchiennes	434	Nivelle	491	Raismes
377	Marcoing	435	Nomain	492	Ramilly
378	Marcq en Baroeul	436	Noordpeene	493	Ramousies
381	Maresches	438	Noyelles / Escaut	494	Raucourt au Bois
382	Maretz	439	Noyelles / Sambre	495	Recquignies
383	Marly	440	Noyelles / Selle	496	Rejet de Beaulieu
384	Maroilles	441	Obies	497	Renescure
385	Marpent	442	Obrechies	498	Reumont
388	Marquillies	443	Ochtzeele	499	Rexpoëde
389	Masnières	445	Ohain	500	Ribécourt-la-Tour
391	Mastaing	447	Onnaing	501	Rieulay
392	Maubeuge	448	Oost-Cappel	502	Rieux-en-Cambrésis
394	Mauroy	449	Orchies	503	Robersart
395	Mazinghien	450	Ors	504	Roeulx
396	Mecquignies	451	Orsinval	505	Rombies-et-Marchipont
397	Merckeghem	453	Oudezeele	506	Romeries
398	Mérignies	454	Oxelaere	507	Ronchin
399	Meeris	455	Paillecourt	508	Roncq
400	Merville	456	Pecquencourt	509	Roost arendin
401	Méteren	457	Pérenchies	512	Roubaix
402	Millam	458	Péronne en Mélantois	514	Rousies
403	Millonfosse	459	Petite Forêt	516	Rubrouck
404	Les Moëres	461	Petit Fayt	517	Les-Rues-des-Vignes
405	Moeuvres	462	Phalempin	518	Ruesnes
406	Monceau Saint Waast	463	Pitgam	520	Rumilly-en-Cambrésis
406	Meuvres	464	Poix du Nord	521	Sailly-lez-Cambrai
407	Monchaux / Ecaillon	465	Le Pommereuil	522	Sailly lez Lannoy
408	Moncheaux	466	Pont à Marcq	523	Sainghin en Mélantois
409	Monchecourt	467	Pont / Sambre	524	Sainghin-en-Weppes
410	Mons-en-Baroeul	468	Potelle	525	Sains du Nord
411	Mons en Pévèle	469	Pradelles	526	Saint Amand les Eaux
412	Montay	470	Prémesques	527	Saint André
413	Montigny en Cambrésis	471	Préseau	528	Saint-Aubert
414	Montigny en Ostrevant	472	Preux au Bois	529	Saint Aubin

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES RISQUES INONDATIONS

Communes		Communes		Communes	
530	Saint Aybert	578	Steenbecque	624	Villers-Outréaux
531	Saint-Benin	579	Steene	625	Villers-Plouich
532	Saint Georges / Aa	580	Steenvoorde	626	Villers Pol
533	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	581	Steenwerck	627	Villers sire Nicole
534	Saint Hilaire / Helpe	582	Strazelee	628	Vockerinckhove
535	Saint Jan Cappel	583	Taisnières en Thiérache	629	Vred
537	Saint Martin / Ecaillon	584	Taisnières / Hon	630	Wahagnies
538	Saint Momelin	585	Templemars	631	Walincourt-Selvigny
539	Saint Pierre Brouck	586	Templeuve	632	Waller
540	Saint Pol / Mer	587	Terdeghem	633	Waller Trélon
541	Saint Python	588	Teteghem	634	Wallon Cappel
542	Saint Rémy Chaussée	589	Thiant	635	Wambaix
543	Saint Rémy du Nord	590	Thiennes	636	Wambrecies
544	Saint Sauve	591	Thivencelles	637	Wandignies Hamage
545	Saint-Souplet	593	Thun l'Evêque	639	Wargnies-le-Grand
546	Saint Sylvestre Cappel	594	Thun Saint Amand	640	Wargnies le Petit
547	Saint-Vaast-en-Cambrésis	595	Thun Saint Martin	641	Warhem
548	Saint Waast	596	Tilloy lez Marchiennes	642	Warlaing
549	Salesches	597	Tilloy-lez-Cambrai	643	Warneton
552	Sancourt	598	Toufflers	645	Wasnes au Bac
553	Santes	599	Tourcoing	646	Wasquehal
554	Sars et Rosières	600	Tourmignies	647	Watten
555	Sars Poteries	601	Trélon	648	Wattignies
556	Sassegnies	602	Tressin	650	Wattrelos
557	Saultain	603	Trith Saint Léger	651	Wavrechain sous Denain
558	Saulzoir	604	Troisvilles	652	Wavrechain sous Faulx
559	Sebourg	605	Uxem	653	Wavrin
560	Seclin	606	Valenciennes	654	Waziers
562	Semeries	607	Vendegies au Bois	655	Wemaers-Cappel
563	Semousies	608	Vendegies / Ecaillon	656	Wervicq Sud
565	Sepmeries	609	Vendeville	657	West-Cappel
566	Sequedin	610	Verchain Maugre	658	Wicres
567	Séranvillers-Foreville	611	Verlinghem	659	Wignehies
568	Sercus	612	Vertain	660	Willems
569	Sin le Noble	613	Vicq	661	Willies
570	Socx	614	Viesly	662	Winnezele
571	Solesmes	615	Vieux Berquin	663	Wormhout
572	Solre le Château	616	Vieux Condé	664	Wulverdinghe
573	Solrinnes	617	Vieux Mesnil	665	Wylder
574	Somain	618	Vieux Reng	666	Zeggers-Cappel
575	Sommaing	619	Villereau	667	Zermezeele
576	Spycker	622	Villers en Cauchies	668	Zuydcoote
577	Staple	623	Villers-Guislain	669	Zuytpeene

Total : 585 communes

**LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR
LES PUITS DE MINES**

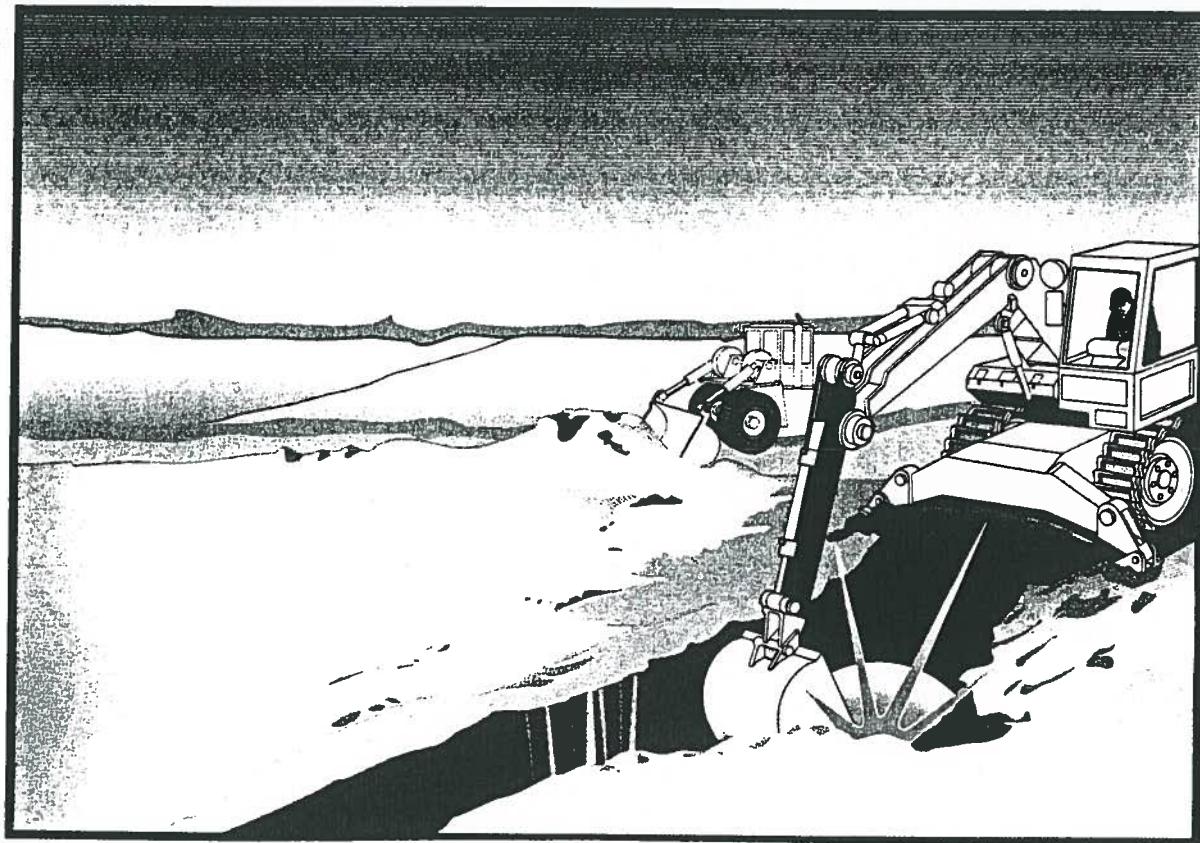
Communes		Nbre de puits	Communes		Nbre de Puits
002	Abscon	3	301	Hergnies	6
007	Anhiers	1	302	Hérin	3
008	Aniche	14	314	Hornaing	2
011	Annoeullin	1	327	Lallaing	2
014	Anzin	20	345	Lewarde	2
024	Auberchicourt	5	361	Lourches	9
027	Aubry du Hainaut	1	375	Marchiennes	2
028	Auby	1	390	Masny	1
052	Bauvin	1	391	Mastaing	1
092	Bouchain	3	409	Monchecourt	3
112	Bruay / Escaut	2	444	Odomez	3
114	Bruille Saint Amand	9	446	Oisy	1
126	Cantin	1	447	Onnaing	3
144	Château l'Abbaye	1	452	Ostricourt	3
153	Condé / Escaut	11	456	Pecquencourt	4
160	Crespin	2	459	Petite Forêt	3
170	Dechy	2	479	Quarouble	1
172	Denain	19	484	Quiévrechain	5
178	Douai	4	491	Raismes	8
179	Douchy les Mines	2	504	Roeulx	1
199	Erchin	2	509	Roost Warendin	2
205	Escaudain	10	513	Roucourt	2
207	Escautpont	3	544	Saint Saulve	15
211	Esquerchin	1	564	La Sentinelle	7
227	Fenain	2	569	Sin le Noble	3
234	Flers en Escrebieux	1	574	Somain	5
239	Flines les Râches	1	591	Thivencelle	4
253	Fresnes / Escaut	65	606	Valenciennes	36
254	Fressain	2	616	Vieux Condé	27
276	Guesnain	2	620	Villers-au-Tertre	1
284	Hasnon	2	632	Wallois	7
288	Haulchin	1	651	Wawrechain sous Denain	2
292	Haveluy	2	654	Waziers	6



AIR LIQUIDE

INFORMATION SECURITE

CANALISATIONS DE GAZ INDUSTRIELS SOUS PRESSION



**VOTRE SECURITE EST EN JEU
AVANT TOUTE INTERVENTION PREVENEZ :**

Société AIR LIQUIDE
Rue Lucien MOREAU
BP. 15 – 59119 WAZIERS
☎ : 03.27.92.91.13 et 15
Fax : 03.27.92.36.74

Société AIR LIQUIDE
Chemin Départemental N° 131
BP. 3 – 59760 Grande Synthe
☎ : 03.28.27.40.00
Fax : 03.28.27.44.07

En application du Décret du "14 octobre 1991"

Leurs Services Techniques vous communiqueront tous renseignements sur la position des canalisations et vous indiqueront les précautions à prendre lors de la réalisation de vos travaux à proximité de celles-ci.

ICI

COMMUNE

18

CONCERNÉE